Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250312-202512BSMPARCEL-AI

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-12

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
BIENS SANS MAITRE – PARCELLES

Date de convocation du Conseil : **04 mars 2025**
Affichée le : **04 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le 12 mars 2025,**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, REREAU Damien, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Absente : Mme TYBULE Marie-José.

M. Le Maire informe et présente au Conseil Municipal, le travail de la commission qui s'est réunie fin janvier 2025. La commission propose une ventilation des parcelles BSM à conserver et à vendre en fonction des secteurs que la commune souhaite protéger.
Le Conseil Municipal décide l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, de valider le choix suivant :

- Parcelles à conserver : 39.927 m²
- Parcelles à vendre : 46.553 m²

Parcelles à échanger : 4.952 m²

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, de fixer le tarif pour les parcelles à vendre, comme suit, et donne l'autorisation à M. Le Maire ou à son représentant, à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

- Prairie : 0,15 € / m²
- Vignes : 0,05 € / m²
- Futaies résineuses : 0,10 € / m²
- Zone U : 5,00 € / m²

Pins : 0,15 € / m²
Friches : 0,150€ / m²
Terre : 0,20 € / m²

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **12 mars 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique BERNARD

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820